



**délibération :  
D\_2024\_7\_9**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 47

Votants : 53

**Objet : Aménagement  
paysager et  
construction de 8  
maisons individuelles  
pour personnes âgées -  
Autorisation de  
signature des marchés  
de travaux**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

**Titulaires** : Madame BANOS Stéphanie, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FORGET Michel, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur THIENARD Gérard, Monsieur LUCQUIN Gilles, Madame GERMANN Céline, Madame FORET Sylvie, Monsieur PEZET Eric, Madame RIBAUT Marie-Pierre, Monsieur CHAINEAU Francis

**Pouvoirs :**

Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice  
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel  
Monsieur GODRON Charles a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine  
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia  
Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël  
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

**Absent(s)** : Madame CHARLES Sabine, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge

**Excusé(s)** : Madame BENOIT Florence, Madame LEFEBVRE Julie, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GODRON Charles, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur SOUCHAL Georges

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois ;

Vu la délibération n°D\_2021\_6\_12 en date du 30 juin approuvant la construction de 8 logements pour personnes âgées et l'aménagement paysager, autorisant le Président à solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet, et ce, au plus haut taux et l'autorisant à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération ;

Vu la délibération n°D-2024-4-5 en date du 6 juin 2024 approuvant le programme de travaux et autorisant le lancement de la consultation du marché public de travaux tel que présenté ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04 novembre 2024 ;

Considérant que la Communauté de Communes Bassée-Montois a lancé un marché public de travaux pour la construction de 8 logements pour personnes âgées et l'aménagement paysager, décomposé par lot comme suit :

Lot n°1 : GROS OEUVRE - MACONNERIE

Lot n°2 : VRD

Lot n°3 : CHARPENTE - COUVERTURE

Lot n°4 : MENUISERIE EXTERIEURE

Lot n°5 : PLATRERIE

Lot n°6 : MENUISERIE INTERIEURE

Lot n°7 : ELECTRICITE

Lot n°8 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE \_ VENTILATION

Lot n°9 : CARRELAGE

Lot n°10 : PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX

Lot n°11 : SERRURERIE

Lot n°12 : ESPACES VERTS

Considérant, qu'au vu de l'estimation globale du marché, il a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123- 1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique ;

Considérant que le marché public a fait l'objet des mesures de publicité décrites ci-dessous :

Publication sur profil acheteur « maximilien.fr » - référence 2400003 le 08/07/2024

BOAMP \_ Avis n° 24-79631 - publication le 08/07/2024

La République de Seine et Marne \_ publication le 15/07/2024

La Centrale des Marchés - publication le 12/07/2024

Le Pays Briard \_ publication le 12/07/2024

La Marne - publication le 17/07/2024

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 16 septembre 2024 à 12h00 ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, il a été réceptionné dans les délais impartis :

- 5 plis pour le lot 1
- 1 pli pour le lot 2
- 5 plis pour le lot 3
- 6 plis pour le lot 4
- 2 plis pour le lot 5
- 3 plis pour le lot 6
- 0 pli pour le lot 7
- 2 plis pour le lot 8
- 3 plis pour le lot 9
- 7 plis pour le lot 10
- 2 plis pour le lot 11
- 2 plis pour le lot 12

Considérant l'analyse au regard des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation et le rapport d'analyse soumis au pouvoir adjudicateur ;

Considérant la décision du pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché de travaux aux offres économiquement les plus avantageuses ci-dessous :

Lot 01 - Attribution à l'Entreprise VAZ CONSTRUCTION pour un montant de 622 693.50 € HT

Lot 02 - Attribution à GOUVERNE pour un montant de 155 464.32 € HT

Lot 03 - Attribution à CHEMOLLE pour un montant de 260 000.90 € HT

Lot 04 - Attribution à LAMBERT MENUISERIE pour un montant de 97 920 € HT

Lot 05 - Attribution à AGENCE RENOV DESIGN pour un montant de 85 798.16 € HT

Lot 06 - Attribution à DEQUIROT CHARPENTE pour un montant de 40 177.80 € HT

Lot 07 - Infuctueux

Lot 08 - Attribution à CLIMAGE pour un montant de 396 387.62€ HT

Lot 09 - Attribution à R.M.P.S pour un montant de 102 542 € HT

Lot 10 - Attribution à ETABLISSEMENTS DELCLOY pour un montant de 41 000 € HT  
Lot 11 - Attribution à PRATEC pour un montant de 20 952.84 € HT  
Lot 12 - Attribution à FORESTIERE SIMARD pour un montant de 48 095.02 € HT

Considérant que la durée prévisionnelle des travaux est de 15 mois ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux aux offres économiquement les plus avantageuses ci-dessous :

Lot 01 - Attribution à l'Entreprise VAZ CONSTRUCTION pour un montant de 622 693.50 € HT  
Lot 02 - Attribution à GOUVERNE pour un montant de 155 464.32 € HT  
Lot 03 - Attribution à CHEMOLLE pour un montant de 260 000.90 € HT  
Lot 04 - Attribution à LAMBERT MENUISERIE pour un montant de 97 920 € HT  
Lot 05 - Attribution à AGENCE RENOV DESIGN pour un montant de 85 798.16 € HT  
Lot 06 - Attribution à DEQUIROT CHARPENTE pour un montant de 40 177.80 € HT  
Lot 07 - Infructueux  
Lot 08 - Attribution à CLIMAGE pour un montant de 396 387.62€ HT  
Lot 09 - Attribution à R.M.P.S pour un montant de 102 542 € HT  
Lot 10 - Attribution à ETABLISSEMENTS DELCLOY pour un montant de 41 000 € HT  
Lot 11 - Attribution à PRATEC pour un montant de 20 952.84 € HT  
Lot 12 - Attribution à FORESTIERE SIMARD pour un montant de 48 095.02 € HT

- dit que le lot n°07 « ELECTRICITE » a été déclaré infructueux en raison d'une absence d'offre reçue et qu'il a été, de fait, recouru à un marché sans publicité et sans mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du Code de la commande publique ;

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le lot n°07 « ELECTRICITE » à l'entreprise ARELEC 89 pour un montant de 117 721.19 € HT

- décide d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération ;

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

**Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE



Handwritten signature in blue ink over a red circular stamp of the Bassée-Montois community.

Le secrétaire de séance



Handwritten signature in black ink.

Emis le 12/11/2024, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 14/11/2024

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou*

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 077-200040251-20241112-D\_2024\_7\_9-DE

*implicite, pourra elle-même être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.*